

Du côté du chalet du Risoux

Il s'agit d'un chalet situé autrefois sur territoire français. Il a entièrement disparu. Même les ruines son difficiles à retrouver au cœur d'une clairière couverte de fougère.



On erre tout d'abord dans une forêt avec un sous-bois d'une incroyable richesse. Les verts vous submergent.



La clairière, pour une raison ou pour une autre, n'a fort heureusement pas encore été recolonisée par la forêt pourtant si proche.



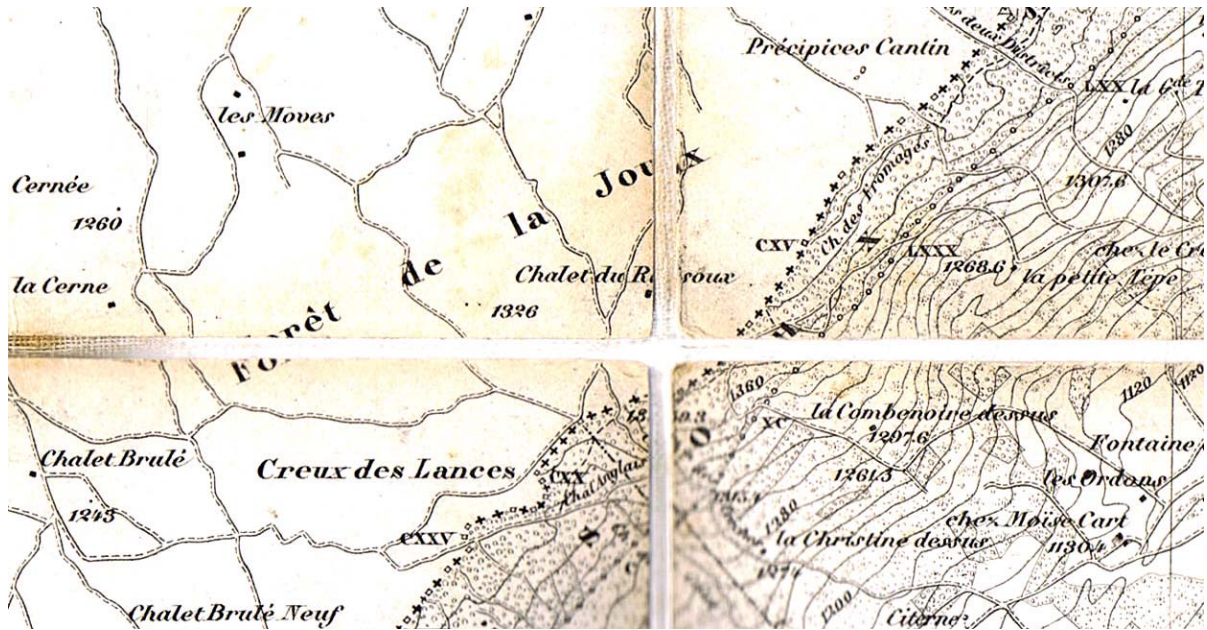
Un biotope incroyable. Le vert domine toujours.



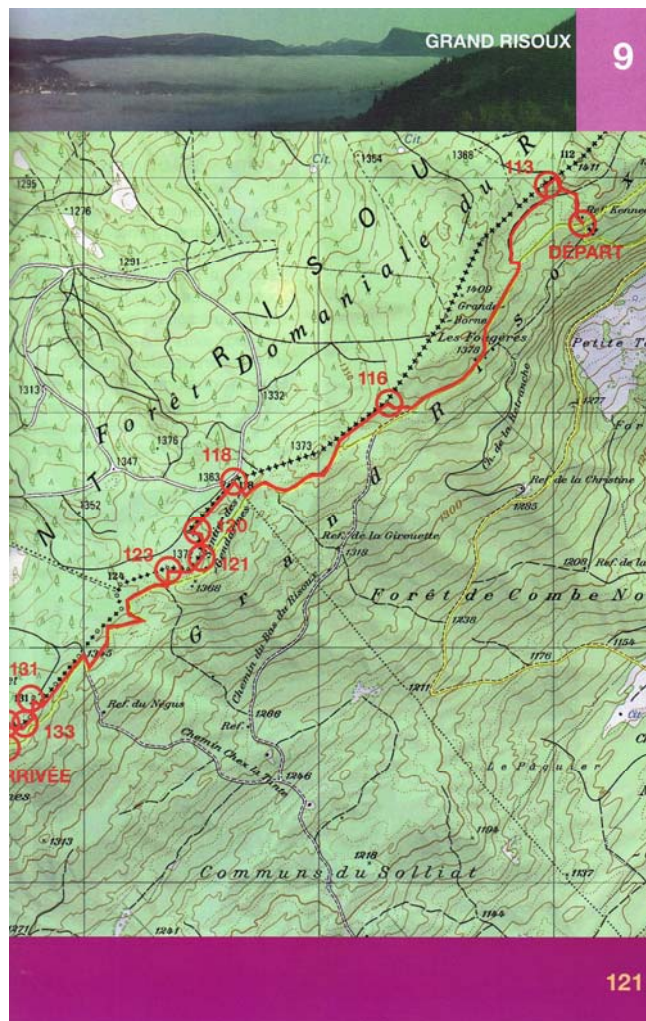
Mais regardez donc où vous mettez les pieds. Il s'agit ici de l'une des deux citernes de proximité.



C'est tout ce qui reste du chalet du Risoux.



Le chalet ne figure plus que sur les anciennes cartes, ici celle topographique du canton de Vaud, 1877/1880.



Olivier Cavaleri, dans son ouvrage : Histoire de bornes, Slatkine, 2011, vous invite à découvrir cette portion de frontière qui justement autrefois longeait l'alpage du chalet du Risoux encore d'actualité. L'abandon de celui-ci doit dater de la fin du XIXe, voire du tout début du XXe siècle.

Il fallait joindre la borne no 118.





Cavaleri dit à son sujet :

C'est en continuant sur le sentier pédestre que vous atteindrez le plus facilement la borne no 118 : la première pierre des soixante-trois posées en 1716. L'écusson royal en relief avec le semis des trois lys y est encore visible. Les bornes de 1716 sont les plus anciennes pierres de la frontière valdo-comtoise ornées de fleur de lys. On rappellera ici que la Franche-Comté est devenue française en 1678. Du côté suisse on reconnaît un écusson bernois abîmé sous les armes du canton de Vaud. Pour finir, le non de la borne, « Fichon¹ », signifie piquet ou poteau de délimitation en vieux français. Les soixante-trois bornes posées en 1716 s'établirent sur la crête du Risoux entre la no 118 et la no 186. La majeure partie de ces pierres est toujours en place. A partir de la borne 119, le tracé sinueux de la frontière devient une pépinière de vieilles pierres à ne pas rater.

¹ Le terme est encore employé plus ou moins couramment à la Vallée. Il s'agit des pieux posés au bord des routes l'hiver pour faciliter le service de déblaiement des neiges.



Carte en main, à partir de cette borne no 118, on allait partir à la découverte du chalet du Risoux désormais niché au cœur même de la grande forêt. On n'en fera d'aucune manière un lieu touristique !